

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



ARRÊTÉ MUNICIPAL 2023/111

**Autorisant temporairement l'occupation
du domaine public, autorisation de
stationnement :**
Réfection de l'enseigne « Les Gourmands »
15, avenue Louis
Le 31 mai 2023

Le Maire de la Commune de GRAMAT (Lot),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et 2, et L.2213-1 à 6,

Vu le Code de la route et notamment les articles L.130-5, R.325-12 à 46, R.411-1 à 8, R.417-9, R.417-10 et R.417-12,

Vu le Code Pénal et son article R.610-5,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.131-1, et R.131-1 à 11,

Vu la demande présentée par Monsieur **Nicolas CALLOT** sis 15, avenue Louis Conte à Gramat, à l'effet d'obtenir une occupation du domaine public, devant son commerce nommé « Les Gourmands » le **31 mai 2023**,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, en prenant toutes les mesures propres à la renforcer sur ce secteur de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le 31 mai 2023 de 06h00 à 20h00, le stationnement situé devant le 15, avenue Louis Conte est dévolu aux travaux de réfection de l'enseigne du restaurant : « Les Gourmands » (amplitude réelle de travail 08h30-20h30).

Article 2 – L'occupation du domaine public décrite dans l'article 1 est accordée à condition de laisser visible une copie de l'arrêté derrière le pare-brise et garantir la sécurité des piétons et riverains.

Article 3 – Les voies publiques et leurs dépendances devront être remises dans leur état initial à la réception du chantier. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 23 mai 2023,

Destinataires :

Pétitionnaire : 1
Gendarmerie : 1
Archives Mairie : 1

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.